



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DOLE

CONVOCATION des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, pour la réunion du **7 novembre 2022 à 17h00**, **salle de réunion de l'Hôtel d'Agglomération (3^{ème} étage)**, afin de délibérer sur les projets ci-après portés à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du **29 juin 2022** ;
2. Communication des décisions prises par Madame la Vice-présidente, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs ;
3. Décision modificative n°1 (M14) pour le budget principal du CCAS ;
4. Décision modificative n°1 (M14) pour le budget annexe du service des repas à domicile ;
5. Décision modificative n°1 (M22) pour le budget des résidences autonomie ;
6. Modification du règlement intérieur du CCAS ;
7. Modification du tableau des effectifs
8. Mise en place des contrats aidés ;
9. Versement d'une subvention à la Croix Rouge Française ;
10. Questions diverses.

Fait à DOLE, le 17 octobre 2022

Frédérique DRAY,
Vice-présidente du C.C.A.S.



hôtel de ville | **doledujura.fr**

Place de l'Europe
BP 89 - 39108 Dole cedex
Tél. 03.84.79.79.79

Centre Communal d'Action Sociale : 23, Avenue Georges Pompidou 39100 DOLE
Téléphone : 03 84 72 96 97 – Télécopie : 03 84 79 26 18

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire de Dole

GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Du 7 novembre 2022 À 17h00

NOTE D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR

QUESTION N° 1 :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 29 juin 2022

QUESTION N° 2 :

Communication des décisions prises par Madame la Vice-présidente, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

QUESTION N° 3 :

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative n°1 (M14) pour le budget principal du CCAS. Elle concerne la reprise du résultat 2021, l'approvisionnement du chapitre des dépenses imprévues pour assurer l'équilibre budgétaire ainsi que des dépenses nouvelles.

QUESTION N° 4 :

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative n°1 (M14) pour le budget annexe du service de portage de repas à domicile. Elle concerne la reprise du résultat 2021, elle comporte des ajustements au titre du budget 2022 par de nouveaux crédits non prévus au budget primitif.

QUESTION N° 5 :

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative n°1 (M22) pour le budget des résidences autonomie. Elle concerne la reprise du résultat 2021, ainsi que des ajustements au titre du budget 2022 par ouvertures et transferts de crédits non prévus au budget primitif.

QUESTION N° 6 :

Afin de se mettre en conformité avec les nouvelles règles de publicité et de conservation des actes et délibérations du conseil d'administration (ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021), il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver les modifications du règlement intérieur du CCAS de la Ville de Dole.

QUESTION N° 7 :

Dans le cadre des avancements de grade et promotions internes, à l'issue de la CAP qui se réunit le 21 octobre 2022, il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs.

QUESTION N° 8 :

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le Président du CCAS à procéder aux recrutements de personnes éligibles aux contrats aidés dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, et de l'autoriser à signer les conventions tripartites à intervenir entre le prescripteur et le bénéficiaire du contrat et tous les documents s'y rapportant.

QUESTION N° 9 :

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 430€ à la Croix Rouge Française, et d'autoriser la Vice-présidente à signer la convention de partenariat.

QUESTION N° 10 :

Questions diverses